



Conseil de l'École de la FGSE
2022-2023
Jeudi 23 mars 2023
Résumé du procès-verbal N°61

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de la séance du Conseil de l'École du 26 janvier 2023 et de son résumé
3. Communications de la Directrice de l'École
4. Communications des représentants étudiant·e·s
5. Changement ou maintien de la date du prochain Conseil de l'École (1^{er} juin)
6. Préavis sur le plan d'études du Bachelor en géosciences et environnement et les plans d'études à 40 et 60 ECTS (4 docs)
7. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en géographie et préavis sur le plan d'études à 30 ECTS (4 docs)
8. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en sciences de l'environnement (4 docs) (4 docs)
9. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en fondements et pratiques de la durabilité (3 docs)
10. Préavis sur le plan d'études du Master en sciences de la Terre (1 doc)
11. Divers

3. Communications de la Directrice de l'École

1) Réforme du Bachelor

Le Bureau de l'École organisera en avril et mai des séances par orientation avec les enseignant·e·s dans le but de dresser un bilan et s'assurer que le plan d'études a encore du sens. Les objectifs visés sont multiples : 1) repérer les éventuelles redondances ; 2) déterminer les arbres de connaissance ; 3) revoir la cohérence des programmes actuels ; 4) identifier ce qui pourrait être changé. L'enjeu principal portera sur la redéfinition des périmètres des orientations Géographie et Sciences de l'environnement.

Les réflexions de la réforme s'articuleront également autour des compétences transversales enseignées dans les cours du module 1 de Propédeutique. L'objectif étant de développer davantage les aspects théoriques et méthodologiques.

2) Réforme des masters

Les travaux et les discussions continuent pour les masters orientés sciences humaines et sociales. Les nouveaux plans d'études sont attendus dans le courant de la prochaine année académique. Des modifications sont aussi à prévoir dans le Master en biogéosciences.

4. Communications des représentant·e·s étudiant·e·s

Pas de communication.

5. Changement ou maintien de la date du prochain Conseil de l'École (1^{er} juin)

Le 1^{er} juin, date annoncée pour la prochaine séance du Conseil de l'École, n'est pas idéal en raison notamment de la Fête des 20 ans de la FGSE et de l'organisation de plusieurs camps de terrain. La séance est avancée au mardi 23 mai.



6. Préavis sur le plan d'études du Bachelor en géosciences et environnement et les plans d'études à 40 et 60 ECTS

- **Partie Propédeutique**

Les intitulés des cours de Géographie et de Sciences de l'environnement du module 1 changent et deviennent : « *Géographie : introduction aux approches et théories contemporaines* » et « *Sciences de l'environnement : de l'humus à l'humain* ».

- **Seconde partie orientation Géographie**

Les changements apportés sont consécutifs à : 1) des changements d'enseignant·e·s ; 2) des modifications de modalités d'enseignement et d'évaluation 3) la réorganisation de la forme ou du contenu des cours. Le cours « *Projet de géographie physique* » est supprimé du module 7b. Les trois crédits sont reportés dans le module à choix libre.

- **Seconde partie orientation Sciences de l'environnement**

Le cours « *Chimie organique* » donné par l'EPFL est repris à l'interne et devient « *Chimie organique environnementale* ».

- **Seconde partie orientation Géologie**

Le / la nouveau/le professeur·e sur le poste "Métamorphique" sera potentiellement impliqué·e dans les cours « *Pétrologie magmatique et métamorphique* » ; « *Pétrologie métamorphique, camp* » ; « *Géochimie pétrologique* ».

Les modifications apportées au cursus de Bachelor sont reportées dans les plans d'études à 40 et 60 ECTS.

Les modifications du plan d'études du Bachelor en géosciences et environnement et des plans d'études à 40 et 60 ECTS sont préavisées favorablement.

7. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en géographie et préavis sur le plan d'études à 30 ECTS

Modifications du plan d'études

Le déclencheur des modifications apportées à la structure du plan d'études est le passage du mémoire de 40 à 30 ECTS. La partie Tronc commun reste à 15 ECTS alors que la partie Orientation passe de 65 à 75 ECTS.

Pour les quatre orientations, les principaux changements concernent des modifications : 1) du nombre de crédits ECTS de certains modules ; 2) du nombre de crédits ECTS dans certains cours ; 3) du mode d'évaluation de certains cours.

Dans l'orientation Urbanisme durable et aménagement du territoire, un cours de « *Préparation au mémoire* » est ajouté.

Dans l'orientation Développement et environnement, un cours « *Préparation au mémoire : Méthodologie* » est ajouté dans le module 5, en complément au cours du module 1 existant « *Préparation au mémoire : Problématique* ». Dans l'orientation Analyse spatiale et systèmes complexes, un nouveau cours est ajouté dans le module 2 : « *Introduction to Scientific Programming with Python* ».

Les modifications apportées au cursus de Master sont reportées dans le plan d'études à 30 ECTS.

Les modifications du plan d'études du Master en géographie et du plan d'études à 30 ECTS sont préavisées favorablement.

Modifications du règlement

Les modifications apportées à la structure du plan d'études sont reportées dans les deux articles qui en font référence (article 6 Équivalences et article 12 Crédits ECTS et structure du cursus).

Les modifications du règlement du Master en géographie sont préavisées favorablement.

8. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en sciences de l'environnement

Modifications du plan d'études

Les changements portent principalement sur : 1) le nombre de crédits ECTS de certains cours ; 2) les modalités d'évaluation ; 3) les intervenants ; 4) la mise à jour des intitulés. Deux cours optionnels donnés par des privat-docents sont ajoutés au module 2. Les thèmes correspondent à leurs domaines de recherche.

Les modifications du plan d'études du Master en sciences de l'environnement sont préavisées favorablement.

Modifications du règlement

Le statut de privat-docent permet d'assurer un enseignement optionnel inscrit au plan d'études. Le comité scientifique a décidé d'autoriser les porteurs de ce titre au bénéfice d'un contrat stable en FGSE à suivre des mémoires. Cette modification se traduit dans l'article 18 du règlement par l'ajout d'un alinéa dédié.

Dans le même article, il est précisé que les professeur·e·s des autres cursus de la FGSE qui souhaitent encadrer un mémoire dans le cadre de ce master ont besoin d'un rapporteur. Le Conseil de l'École suggère que cette pratique s'aligne sur celle qui vaudra pour les privat-docents, à savoir qu'il ne soit pas demandé de rapporteur pour les professeur·e·s de la FGSE.

Moyennant cette modification, le règlement du Master en sciences de l'environnement est préavisé favorablement.

9. Préavis sur le plan d'études et le règlement du Master en fondements et pratiques de la durabilité

Modifications du plan d'études

Le changement principal concerne l'ajout d'un nouveau module (module 1) Acquisition des bases, 3 ECTS, à suivre en début de cursus. L'organisation de ce nouveau module est encore à préciser. Conséquence de l'ajout d'un module, le nombre de crédits ECTS du mémoire passe de 30 à 29. Le comité scientifique est invité à préciser les modalités d'organisation de ce nouveau module en vue de la présentation du plan d'études au Conseil de Faculté.

Les modifications du plan d'études du Master en fondements et pratiques de la durabilité sont préavisées favorablement.

Modifications du règlement

Les modifications apportées à la structure du plan d'études sont reportées dans les quatre articles qui en font référence (article 6 Équivalences ; article 11 Crédits ECTS et structure du cursus ; article 12 Exigences ; article 19 Conditions de réussite du mémoire).

Les modifications du règlement Master en fondements et pratiques de la durabilité sont préavisées favorablement.

10. Préavis sur le plan d'études du Master en sciences de la Terre

Les changements portent principalement sur : 1) les formulations (lissage) ; 2) les conditions de réussite (qui sont précisées) ; 3) la mise à jour des intervenants et des modalités d'évaluation.

Les modifications du plan d'études du Master en sciences de la Terre sont préavisées favorablement.

10. Divers

Pas de divers.

La prochaine séance est agendée au 23 mai 2023.

VB / mpg, le 12 avril 2023